

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Education Nationale

à

**M. REDON Erwan**  
26 rue Danvers  
13004 MARSEILLE

Inspection Académique  
des Bouches-du-Rhône

Direction des Ressources  
Humaines Départementales

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

Référence  
Dossier M. REDON

Marseille, le 18 mai 2009

Dossier suivi par  
Annie CRAPOULET

Téléphone  
04 91 99 66 58  
Fax  
04 91 99 66 93  
Mél.

**Objet :** Procédure administrative – Convocation à comparaître

**Réf. :** - Loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires  
- Loi n°84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

ce.drhia13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédélec  
13231 Marseille  
Cedex 1

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre dossier sera soumis à la Commission Administrative Paritaire Départementale siégeant en formation disciplinaire, le :

**7 juillet 2009, à 9h30,  
à l'Inspection Académique,  
en salle 5-6**

Je vous demande de vous présenter devant cette instance aux jour, heure et lieu mentionnés ci-dessus.

Vous y serez entendu afin d'examiner les faits qui vous sont reprochés :

**Insuffisance professionnelle**

Vous pouvez vous faire assister du ou des défenseurs de votre choix, citer le ou les témoins dont vous jugerez utile la comparution, produire tout document écrit que vous estimerez nécessaire pour éclairer les délibérations de la CAPD.

Aux termes des dispositions législatives citées en référence, vous êtes autorisé à prendre connaissance de ce dossier, au sein duquel figurent les pièces qui motivent la procédure engagée ce jour. Vous êtes invité à le consulter le :

**10 juin 2009, à 14h30,  
à l'Inspection Académique,  
au bureau 612**

Dans le cadre de cette communication, vous pourrez être assisté du ou des défenseurs de votre choix et obtenir copie des documents dont vous souhaiteriez disposer.

  
Gérard JUREVE

Copie à Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, Circonscription Marseille 03